

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
i = programme d'investissement								
					Division organique 15			
					Agriculture, ressources naturelles et environnement			
					Programme 15.01.			
					Fonctionnel			
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	100.900	—	—
NO	11	04	11	01	Rémunérations des agents de l'AWAC	1.548	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—
HE	12	02	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à moins d'un an (Environnement)	50	—	—
HE	12	03	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à plus d'un an (Environnement)	—	735	509
LU	12	04	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à moins d'un an (Agriculture et Ruralité)	655	—	—
LU	12	05	30	01	Projets informatiques spécifiques à plus d'un an (agriculture et ruralité)	—	0	0
NO	12	06	00	01	(Nouveau) Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO3	23	—	—
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	103.191	735	509
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>			
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—
HE	74	02	00	01	Acquisition matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques (Environnement)	—	30	30
LU	74	03	00	01	Acquisition matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques (Agriculture et ruralité)	—	0	0
NO	74	04	00	01	(Nouveau) Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO3	13	—	—
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	23	30	30
					Totaux pour le programme 15.01	103.214	765	539
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—
					<i>Dont fonds organiques</i>	—	—	—
					<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	—	—
					Programme 15.02.			
					Coordination des politiques agricole et environnementale			
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
LU	12	01	30	02	Achat de biens et services non durables, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	610	—	—
HE	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	530	—	—
LU	12	05	00	02	Cofinancement PDR - Assistance technique	—	800	350
HE	12	06	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	10	—	—
LU	12	08	30	02	Etudes et contrats de services pluriannuels	—	90	90
LU	12	09	30	02	Etudes et contrats de services pluriannuels - Cofinancement Européen FEP	—	80	65
LU	12	10	00	02	Suivi de dossiers en lien avec le développement durable (Agriculture et Ruralité)	115	—	—
LU	12	12	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Agriculture et ruralité)	780	—	—

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordon-nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nement
i = programme d'investissement								
LU	12	13	00	02	Frais de véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, frais d'entretien de bâtiments (Agriculture et ruralité)	1.673	—	—
HE	12	14	11	02	Conventions d'études et de contrats de service - cofinancement européen (Environnement)	—	0	0
LU	12	15	11	02	Conventions d'études et contrats de service - cofinancement européen (agriculture et ruralité)	—	160	85
HE	12	16	00	02	Démarche qualité	—	248	101
HE	12	19	00	02	Frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable	400	—	—
HE	12	21	00	02	Suivi de dossiers en lien avec le développement durable (Environnement)	0	—	—
HE	12	26	00	02	Frais des véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, frais d'entretien des bâtiments	427	—	—
HE	12	28	00	02	Etudes dans le domaine "Environnement - Santé"	100	—	—
LU	12	29	00	02	Frais liés à la présence de l'UE	—	0	0
HE	30	01	00	02	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements arrêts condamnant la Région en matière d'environnement	—	25	25
HE	30	03	00	02	Paiements d'indemnités en matière d'environnement	10	—	—
LU	30	04	00	02	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements, arrêts condamnant la Région en matière d'agriculture et de ruralité	—	15	15
LU	30	05	00	02	Paiements d'indemnités en matière d'agriculture et de ruralité	15	—	—
LU	31	10	00	02	Cofinancement PDR - axe 4	—	1.164	1.042
HE	33	04	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	—	112	0
LU	33	06	00	02	Subvention au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	—	5	230
LU	35	01	40	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec la DGARNE	—	145	200
HE	35	02	40	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Environnement)	98	—	—
HE	35	04	40	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec WBI	—	30	30
LU	35	05	00	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Agriculture et ruralité)	92	—	—
LU	40	01	00	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	—	0	118
LU	40	02	00	02	Subvention au secteur public - Cofinancement européen - Phasing out	—	0	0
HE	40	04	40	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - Cofinancement européen	—	0	0
HE	40	05	00	02	Subventions au secteur public dans le cadre de dossiers internationaux	—	0	0
LU	41	02	40	02	Transfert au Forem pour le financement du programme de transition professionnelle (P.T.P.)	—	967	967
LU	41	03	40	02	Subvention pour la réalisation des missions du CSWAAA	0	—	—
LU	41	05	40	02	Subventions et indemnités en matière de politique agricole	—	0	0
HE	41	06	40	02	Dotation au FOREM dans le cadre des projets PTP-Environnement	—	899	899
LU	45	01	40	02	Subventions pour le financement du programme de transition professionnelle (PTP) en faveur de la Communauté germanophone	—	50	50
Totaux pour le Titre I.						4.860	4.790	4.267
Titre II. - Dépenses de capital								
LU	51	01	00	02	Cofinancement PDR - axe 4	—	30	30
LU	52	01	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen	—	34	58
LU	52	02	10	02	Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen (DO 30) - en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, d'espaces verts publics, de chasse et de pêche	—	0	0
HE	52	04	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen (environnement)	—	0	0
HE	61	02	00	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - Cofinancement européen	—	0	0

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordon-nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
i = programme d'investissement								
LU	61	03	00	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - cofinancement européen	—	0	150
LU	72	02	00	02	Aménagement ou construction de bâtiments	—	234	195
LU	72	03	00	02	Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de bâtiments	49	—	—
HE	74	01	00	02	Achats de véhicules et de moyens de communication, achats de biens meubles durables - SEP (Environnement)	250	—	—
HE	74	03	00	02	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	35	—	—
LU	74	04	00	02	Achats de véhicules et de moyens de communication, achats de biens meubles durables - SEP (Agriculture et ruralité)	430	—	—
LU	74	05	22	02	Achats de biens meubles durables - cofinancement européen (agriculture et ruralité)	—	400	100
Totaux pour le Titre II.						764	698	533
Totaux pour le programme 15.02						5.624	5.488	4.800
Dont programme d'investissement						—	—	—
Dont fonds organiques						—	—	—
Solde des fonds organiques au 31 décembre						—	—	—
Programme 15.03.								
Développement et Etude du milieu								
Titre I. - Dépenses courantes								
LU	12	02	00	03	Achats de biens et services non durables, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	1.874	—	—
LU	12	05	00	03	Contrats de services pluriannuels ou conventions passés avec des tiers pour le contrôle et la certification des produits animaux et végétaux	—	376	378
HE	12	06	11	03	Etudes et contrats de services pluriannuels (Environnement)	—	0	0
LU	12	07	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, y compris les frais de fonctionnement des dispositifs expérimentaux	614	—	—
HE	12	09	00	03	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	1.075	—	—
LU	12	10	30	03	Etudes et contrats de services pluriannuels	—	427	427
LU	12	12	00	03	Etudes et contrats de services pluriannuels spécifiques au programme du DEMNA	—	1.006	1.002
HE	12	26	00	03	Etudes et frais en matière d'état de l'environnement	390	—	—
HE	30	01	00	03	Subventions en matière de valorisation des ressources du sous-sol	—	49	49
HE	30	02	00	03	Subventions à l'asbl "Pierres et marbres de Wallonie" en matière de promotion des roches ornementales	—	533	533
LU	31	02	00	03	Subventions et indemnités spécifiques	—	1.300	1.300
LU	31	03	00	03	Subventions aux centres de référence et d'expérimentation	—	72	72
LU	31	04	00	03	Subventions à des recherches scientifiques et techniques	—	0	0
LU	31	05	30	03	Subventions et primes octroyées pour l'amélioration de la qualité des animaux et produits animaux	1.136	—	—
HE	31	09	00	03	Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation à la SCRL EcoTechnoPôle Wallonie	—	100	100
LU	33	01	00	03	Subventions et indemnités au secteur autre que public en matière de recherche d'Etude du Milieu naturel et agricole	—	304	126
HE	33	02	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de formation et sensibilisation à l'environnement	—	50	24
LU	33	05	00	03	Subvention destinée à couvrir les charges de personnel et de fonctionnement de la Fédération des Services de remplacement de Wallonie asbl	971	—	—
LU	33	06	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'agriculture et de la ruralité	1.834	—	—
LU	33	09	00	03	Subventions et indemnités spécifiques aux secteurs autres que public pour l'organisation de foires et d'événements destinés à faire connaître l'agriculture wallonne et ses produits	—	825	820
LU	33	11	00	03	Subvention accordée à l'association VALBIOM pour l'exécution du programme FARR-WAL	445	—	—
LU	33	13	00	03	Subventions aux organismes s'occupant de précarité en agriculture	295	—	—
LU	33	15	00	03	Subventions encourageant la participation des agriculteurs aux régimes de qualité alimentaire dans le cadre du Programme de Développement Rural	125	—	—
LU	33	18	00	03	Subvention accordée à REQUASUD destinée à couvrir ses charges de personnel et ses frais de fonctionnement	965	—	—
HE	33	20	00	03	Subventions aux associations et organismes privés en application d'une convention-cadre (Environnement)	1.717	—	—

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S		Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec				Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
								Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
i = programme d'investissement									
HE	33	22	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement en ce compris les subventions aux CRIE	3.938	—	—	
LU	33	23	00	03	Subventions aux organismes chargés de missions de vulgarisation, d'encadrement et de promotion	8.468	—	—	
LU	41	01	40	03	Subvention à l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	—	0	0	
LU	41	02	40	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W)	19.034	—	—	
LU	41	03	00	03	Subventions au secteur public en matière agricole et agro alimentaire	—	1.300	1.300	
LU	41	04	40	03	Subvention à l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	5.615	—	—	
LU	41	05	00	03	Subvention à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux	0	—	—	
HE	41	06	40	03	Missions attribuées à l'ISSEP	17.738	—	—	
LU	41	07	40	03	Subvention en faveur de recherches scientifiques et techniques	—	6.500	5.500	
LU	43	01	22	03	Subventions au secteur public en matière d'étude du milieu naturel et agricole	—	335	335	
LU	43	02	00	03	(Modifié) Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en matière de sensibilisation et de protection de la nature et de la ruralité	90	—	—	
HE	43	03	22	03	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les conseillers en environnement	1.454	—	—	
HE	43	04	00	03	Subventions pluriannuelles aux pouvoirs publics pour les actions en faveur de l'environnement	—	120	90	
Totaux pour le Titre I.						67.778	13.297	12.056	
Titre II. - Dépenses de capital									
LU	01	01	00	03	Fonds organique : fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret programme du 18 décembre 2003)				
Solde au 1er janvier						—	1.661	2.031	
Recettes de l'année en cours						—	617	617	
Disponible pour l'année						—	2.278	2.648	
Dépenses à charge du Fonds						—	617	617	
Solde du fonds organique au 31 décembre						—	1.661	2.031	
LU	51	01	12	03	Subventions et indemnités spécifiques	—	150	150	
HE	51	02	00	03	Subventions pour la rénovation du bâtiment où sera implanté le CRIE de Namur et la Maison des associations namuroises	—	0	—	
LU	52	02	10	03	Subventions aux associations et organismes privés	24	—	—	
LU	52	03	10	03	Subventions au secteur autre que public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité	—	0	70	
LU	61	02	00	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) pour dépenses d'investissement y compris études	—	1.410	1.410	
HE	61	03	41	03	Missions attribuées à l'ISSEP : acquisitions de matériel	1.273	—	—	
LU	63	02	00	03	Subvention au secteur public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité	—	0	70	
HE	72	01	00	03	Aménagement ou construction de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE)	—	600	492	
HE	72	02	00	03	Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE)	44	—	—	
LU	74	01	41	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme du DEMNA	73	—	—	
LU	74	02	00	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD (Agriculture et Ruralité)	24	—	—	
HE	74	05	00	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD	44	—	—	
HE	81	01	00	03	Participation de la Région-SCRL Eco TechnoPôle Wallonie	—	—	—	
Totaux pour le Titre II.						1.482	2.777	2.809	
Totaux pour le programme 15.03.						69.260	16.074	14.865	
Dont programme d'investissement						—	—	—	
Dont fonds organiques						—	617	617	
Solde des fonds organiques au 31 décembre						—	1.661	2.031	

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
i = programme d'investissement								
					Programme 15.04. Aides à l'Agriculture <i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
LU	12	02	00	04	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	20	—	—
LU	12	03	00	04	Achats de biens et de services non durables spécifiques au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	—	525	334
LU	12	04	00	04	Achats de biens et services informatiques non durables dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	—	0	170
LU	12	05	11	04	Achat de biens et services non durables spécifiques au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	1.888	—	—
LU	12	06	00	04	Achat de biens et services informatiques non durables dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	8.530	—	—
LU	21	01	00	04	Intérêts relatifs à la mobilisation des moyens financiers destinés à l'organisme payeur en application des Règlements européens	1.000	—	—
LU	31	01	12	04	Aides aux investissements agricoles	—	5.100	8.000
LU	31	02	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR	—	10	3.000
LU	31	03	12	04	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs - Cofinancement PDR	—	10	1.000
LU	31	04	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR 2007 - 2013	—	16.000	11.000
LU	31	05	12	04	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs - Cofinancement PDR 2007 - 2013	—	4.000	2.000
LU	31	06	00	04	Aides aux groupements agricoles et à l'encadrement	—	50	50
LU	31	07	00	04	Aides agri-environnementales - Cofinancement PDR	—	12.907	20.293
LU	31	09	00	04	Aides à l'agriculture biologique - Cofinancement PDR	—	6.702	6.702
LU	31	10	00	04	Aides à la production intégrée de fruits à pépins - Cofinancement PDR	—	0	0
LU	31	11	32	04	Aides en matière de biométhanisation	—	200	200
LU	31	12	32	04	Subventions et indemnités au secteur autre que public dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	506	—	—
LU	33	11	00	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement FIDER	—	100	100
LU	33	12	00	04	Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	—	0	974
LU	34	01	00	04	(Nouveau) Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - Cofinancement PDR	1.612	—	—
LU	34	02	00	04	(Modifié) Subventions aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	210	—	—
LU	34	03	00	04	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - cofinancement européen - PDR	—	0	0
LU	41	03	00	04	Subventions pour l'exécution du programme de distribution de fruits et légumes dans les écoles (Cofinancement européen)	—	614	614
LU	41	04	00	04	Intervention pour le soutien à la consommation de produits laitiers dans les établissements scolaires de Wallonie (Règlement CE 1234/2007)	—	500	500
LU	43	04	01	04	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	350	—	—
LU	45	01	01	04	Dépenses résultant de l'exécution de décisions de non apurement et de non remboursement en matière de dépenses FEOGA Garantie, FEAGA et FEADER	500	—	—
LU	45	02	00	04	Dépenses résultant de l'exécution de décisions de non apurement et de non remboursement en matière de dépenses FEOGA Garantie, FEAGA et FEADER	—	0	0
LU	45	05	23	04	(Nouveau) Subventions pour l'exécution du programme de distribution de fruits et légumes dans les écoles (Cofinancement européen)	—	0	0
LU	45	06	23	04	(Nouveau) Intervention pour le soutien à la consommation de produits laitiers dans les établissements scolaires de Wallonie en application du règlement (CE) 1234/2007	—	0	0
Totaux pour le Titre I.						14.616	46.718	54.937